

Mais voici que dix ans après, le 10 décembre 1910, M. A. D. Decelles, écrit, dans le *Soleil*, et dans plusieurs journaux de Montréal, pour refaire à sa façon cette histoire des Raiders de Saint-Alban. Comme j'étais alors en Europe, je n'ai pas eu le temps, depuis mon retour, de remettre, moi aussi, les choses au point.

Je ferai remarquer d'abord que M. Decelles ne fait pas mention des articles publiés dans l'*Opinion Publique*, sous le titre de *David Têtu et les Raiders de St-Alban*. Or, à cette époque, M. Decelles était l'un des principaux et des plus brillants rédacteurs de cet excellent journal; de plus, dans le No du 5 octobre 1882, il publiait lui-même un article, en même temps que paraissaient les premières pages écrites par l'abbé Casgrain et moi sur David Têtu et les Raiders. Au reste, je suis bien convaincu que l'abbé Casgrain s'était adressé à M. Decelles pour lui demander de donner place dans son journal à notre récit. Evidemment: ou bien M. Decelles n'a pas lu ces pages et celles qui ont suivi, pas plus que le petit volume publié en 1891, ou bien il a trouvé tout cela tellement sans intérêt, que par charité pour les auteurs, il a aimé mieux n'en pas parler du tout. Mais si le regretté abbé Casgrain, son ami, était encore parmi nous, il ne manquerait pas de protester. Moi, j'existe, et je crois de mon devoir d'écrire ces quelques lignes pour venger la mémoire de mon cousin David Têtu et pour dire pourquoi nous n'avons pas pu parler de M. Lamothe.

L'article de M. DeCelles a pour titre: *Une évasion dramatique*. L'auteur rappelle tout d'abord l'affaire connue du *Trent* et arrive, en 1864, à celle de Saint-Alban. Il ne se donne pas la peine de donner le nombre, ni les noms des *Raiders*, qui, après avoir pillé la banque de Saint-Alban, se réfugièrent sur le territoire Canadien, furent pris, et traduits devant le juge Coursol. On comprend que je n'ai pas l'intention de raconter tout cela de nouveau, après l'avoir fait déjà